

Commune de CARDROC
35190 CARDROC
République Française
EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt, le lundi 8 juin à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :

Présents : Mr Morin Philippe, Mme Podpovitny Caroline, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mme Chesneau Audrey, Mr Chevallier Jean-Michel, Mme Clauzon Amandine, Mr Communier Patrick, Mme Cousin Delphine, Mr Goisbeau Claude, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mr Nicolas Sébastien, Mr Nouvel Stéphane, Mme Trotin Karyne.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	14

Date de convocation : le 02/06/2020
Date d'affichage : le 02/06/2020
Date de publication : le 02/02/2020

OBJET : CCAS de la commune de Cardroc

Délibération n°01/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Cardroc dispose d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). De droit Mme le Maire en est la présidente. Mme le Maire propose au conseil municipal que ce CCAS soit composé de 9 membres :

- Une présidente,
- 4 membres du conseil municipal
- 4 personnes extérieures à choisir en fonction de leur implication au sein d'associations.

Après avoir expliqué en quoi consistait la mission du CCAS, 4 personnes du conseil municipal se sont proposées pour faire faire partie du conseil d'administration.

- Mme Karine TROTIN.
- Mme Audrey CHESNEAU
- Mr Jean-Michel CHEVALLIER
- Mr Stéphane NOUVEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un appel est en cours auprès de plusieurs personnes extérieures pour compléter le conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** la nomination des conseillers municipaux mentionnés ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DE L'ESPACE SOCIAL ET CULTUREL AFEL DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Délibération n°02/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de l'AFEL Il faut 2 titulaires et 2 suppléants.

Après avoir expliqué en quoi consiste les missions de l'AFEL, 4 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégué.

Délégués titulaires :

- Mme Caroline Podpovitny
- Mr Jean-Michel Chevallier

Délégués suppléants :

- Mme Amandine Clauzon
- Mme Karine Trotin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DE L'ADMR D'IRODOUER

Délibération n°03/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural). Il faut un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir expliqué en quoi consiste les missions de l'ADMR, 2 conseillères municipales se sont proposées pour être déléguées.

- Déléguée titulaire :

Mme Karine Trotin.

- Déléguée suppléante :

Mme Delphine Cousin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION : EGLISE – CIMETIERE DE CARDROC

Délibération n°04/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué pour la gestion de l'église et du cimetière de Cardroc.

Après avoir expliqué en quoi consiste les missions de ce délégué, 1 conseiller municipal s'est proposé pour assumer cette délégation.

- Déléguée titulaire : Mr Jean-Gabriel Berthéléme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la délégation proposée ci-dessus.

OBJET : DELEGATION COMMUNALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE, DU CLECT ET DU PLUI

Délibération n°05/08/06/2020

Après avoir expliqué en quoi consiste les missions des délégués, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de nommer en tant que délégués communautaires au sein de la communauté de communes de la Bretagne romantique, du CLECT et du PLUI :

- Monsieur Philippe MORIN, délégué titulaire,
- Mme Marie-Thérèse CAKAIN, déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations mentionnées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION : COMMISSION COMMUNALE HABITAT URBANISME ET COMMERCE :

Délibération n°06/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale habitat urbanisme et commerce.

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 3 conseillers municipaux se sont proposées pour être délégués.

- Délégués titulaires
Mr Philippe MORIN :
Mme Karine TROTIN.

- Déléguée suppléante :
Mme Delphine COUSIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DE LA COMMISSION COMMUNALE FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS

Délibération n°07/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de fleurissement et espaces verts de la commune :

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 4 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Philippe MORIN,
- Mme Marie-Thérèse CAKAIN,
- Jean-Gabriel BERTHELEME
- Patrick COMMUNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION A LA COMMISSION COMMUNALE ENVIRONNEMENT

Délibération n°08/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de l'environnement :

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 3 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Philippe Morin,
- Mr Stéphane Nouvel,
- Mme Martine Grimaud Le Reste,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE GESTION DE L'ETANG COMMUNAL DE PONT PERRIN

Délibération n°09/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de gestion de l'étang communal de Pont Perrin.

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 2 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Sébastien Nicolas,
- Mr Claude Goisbeau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : REFERENT AUPRES DE VALCOBREIZH

Délibération n°10/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être référent auprès de VALCOBREIZH.

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 1 conseiller municipal s'est proposé pour être référent communal.

- Mme Martine Grimaud Le Reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DU SIRS (syndicat intercommunal de regroupement scolaire)

Délibération n°11/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire qu'il y ait une délégation auprès du SIRS. Il faut 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

4 conseillers municipaux s'étant proposés, après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations mentionnées ci-dessous :

➤ Délégués titulaires :
Mme Caroline Podpovitny
Mr Jean-Michel Chevallier

➤ Délégués suppléants :
Mr Patrick Communier
Mme Audrey Chesneau

**OBJET : DELEGATION AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT
PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)**

Délibération n°12/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire qu'il y ait une délégation au sein du conseil d'école du RPI. Il faut 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

2 conseillers municipaux s'étant proposés, après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations mentionnées ci-dessous :

➤ Déléguée titulaire:
Mme Caroline Podpovitny

➤ Déléguée suppléante :
Mme Marie-Thérèse Cakain

**OBJET : DELEGATION A LA COMMISSION COMMUNALE DE
COMMUNICATION (BULLETIN, FEUILLE D'INFORMATION, SITE INTERNET
ET OUEST FRANCE)**

Délibération n°13/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de communication (bulletin, feuille d'information, site internet et Ouest France)

Après avoir expliqué en quoi pourra consister cette commission, 3 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mme Caroline Podpovitny
- Mr Stéphane Nouvel
- Mme Amandine Clauzon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Délibération n°14/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès d'un futur conseil municipal des jeunes.

2 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués auprès du conseil municipal des jeunes :

- Mme Amandine Clauzon
- Mr Stéphane Nouvel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Délibération n°15/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès des associations communales.

Mme Caroline Podpovitny se propose d'être déléguée auprès des associations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la délégation proposée ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Délibération n°15/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès des associations communales.

Mme Caroline Podpovitny se propose d'être déléguée auprès des associations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la délégation proposée ci-dessus.

**OBJET : DELEGATION COMMUNALE AU SEIN D'UNE COMMISSION
CULTURE, SPORT, MARCHE DE NOEL, DECORATION DE NOEL :**

Délibération n°16/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'une délégation communale auprès de la culture, du sport, du marché de Noël et les décorations de Noël :

2 conseillers municipaux se proposent d'être délégués communaux au sein de cette commission :

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mr Sébastien Nicolas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la proposition ci-dessus ;

OBJET : DELEGATION AUPRES DE L'OSBR (Office des sports de la Bretagne romantique)

Délibération n°17/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire qu'il y ait au sein de la commune un délégué au sein de l'OSBR (Office des sports de la Bretagne romantique).

Après avoir expliqué en quoi consiste l'OSBR, Mr Jean-Gabriel Berthéléme se propose d'être délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la délégation proposée ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DU VETATHLON

Délibération n°18/08/06/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire qu'il y ait au sein de la commune deux délégués pour aider à l'organisation du Vétathlon.

Trois conseillers municipaux se proposent d'être délégués :

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mr Stéphane Nouvel
- Mme Amandine Clauzon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la délégation proposée ci-dessus.

OBJET : DELEGATION A LA COMMISSION COMMUNALE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Délibération n°19/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale des bâtiments communaux. Il serait souhaitable qu'il y ait 4 personnes au sein de cette commission.

4 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mr Philippe Morin
- Mme Audrey Chesneau
- Mme Caroline Podpovitny

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION A LA COMMISSION COMMUNALE DE LA VOIRIE

Délibération n°20/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de la voirie. Il serait souhaitable qu'il y ait 4 personnes au sein de cette commission.

4 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mr Patrick Communier
- Mr Goisbeau Claude
- Mr Morin Philippe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION A LA COMMISSION COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération n°21/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès de la commission communale de l'assainissement collectif. Il serait souhaitable qu'il y ait 2 personnes au sein de cette commission.

2 conseillers municipaux se sont proposés pour être délégués.

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mme Martine Grimaud Le Reste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessus.

OBJET : DELEGATION AUPRES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Délibération n°22/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué pour la gestion des employés communaux.

Madame le Maire propose qu'une personne soit déléguée pour l'aider dans cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessous :

- Mr Jean-Gabriel Berthéléme
- Mme Marie-Thérèse CAKAIN.

OBJET : DELEGATION AUPRES DU SDE35 (syndicat départemental d'énergie 35)

Délibération n°23/08/06/2020

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'être délégué auprès du syndicat départemental d'énergie 35. (SDE 35). Il faut un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Deux membres du conseil municipal se proposent d'être délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE les délégations proposées ci-dessous :

Titulaire : Mr Jean-Gabriel Berthéléme
Suppléant : Mr Patrick Communier.

**OBJET : DELEGATION POUR CREATION ET GESTION D'UNE BOITE A LIVRES
SUR LA COMMUNE**

Délibération n°24/08/06/2020

Monsieur Sébastien Nicolas, conseiller municipal, se propose de créer et gérer une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la demande, Monsieur Nicolas Sébastien sera délégué pour la création et la gestion de cette boîte à livres communale.

OBJET : Montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Délibération n°25/08/06/2020

Le conseil municipal de la commune de CARDROC,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux trois adjoints nommés ;

Considérant que la dotation d'élus locaux n'est pas augmentée pour tenir compte de la modification des taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Mme le Maire et des 3 adjoints :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Article 2 : de fixer le montant des indemnités des trois adjoints pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux de 8.25 % pour chacun des adjoints de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : L'élection du Maire et des adjoints ayant eu lieu le 25 mai 2020 à 20 h 00, Madame le Maire et les trois adjoints percevront leurs indemnités d'élus à compter du 26 mai 2020.

Article 5 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres

du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

CARDROC (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE de CARDROC

CANTON : COMBOURG

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

POPULATION (totale au dernier recensement) : 583 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

MAJORATION : NEANT

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **2 815.94 €/mois.....**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Majoration :	Total en %
Mme CAKAIN Marie-Thérèse	31 %	NEANT	31 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) : 3 adjoints

Identité des bénéficiaires	%	+ %	total %
1er adjoint : Mr Philippe Morin	8.25 %	NEANT	8.25 %
2 e adjoint : Mme Caroline Podpovitny	8.25 %	NEANT	8.25 %
3 ^e adjoint : Mr Jean-Gabriel Berthelémé	8.25 %	NEANT	8.25 %

Enveloppe globale : 2 168.35 €/mois
(Indemnités du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Aucune indemnité pour des conseillers municipaux.

OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE

Délibération n°26/08/06/2020

Le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article 12122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 3° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 4° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 5° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 6° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 500 € HT.
- 7° de prendre les décisions mentionnées aux articles 1.523-4 et . ;523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 8° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membres.
- 9° d'accepter la réalisation de travaux ou l'acquisition de petits matériels pour un montant allant jusqu'à 500 € HT.
- 10° de décider le paiement en section d'investissement de toute acquisition de petit matériel à partir de 200 € HT

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, les adjoints, dans l'ordre de leur nomination, seront autorisés à suppléer madame le maire pour les délégations consenties par le conseil municipal dans le cadre de cette délibération

INFORMATIONS DIVERSES :

- Explications données concernant le fonctionnement d'un budget communal
- Vote des taux des taxes foncières bâtie et non bâties lors de la prochaine réunion
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 22 juin 2020
- Composition du CCAS (centre communal d'action sociale) :
 - . Le Président : Le Maire
 - . 4 conseillers municipaux
 - . 4 personnes extérieures faisant partie d'association
- Une réunion est prévue le 12/06/2020 avec le trésorier pour faire le point sur la situation financière de la commune. Seront présents à cette réunion le maire et les 3 adjoints.
- Dossiers en cours :
 - . Etang (travaux du local prévus le samedi 20/06/2020)
 - . Enquête publique du 15/06 au 17/07/2020 concernant une modification du PLU pour la réalisation d'un lotissement par la société Viabilis.
- Conseil d'école ; le 23 juin 2020

- PLUI : un document explicatif sera transmis par mail en même temps que la prochaine convocation.
- Transmission à toute les entreprises de flyer pour l'aide financière proposée par la CCBR.
- Un pouvoir (document type) sera envoyé avec chaque convocation en cas d'absence d'un conseiller municipal. Un conseil ne peut avoir qu'un seul pouvoir par réunion.
- Journée citoyenne à fixer.